

## L'économie doit être placée au service de l'Homme

Paul-H. Plamondon

Volume 4, numéro 10, juin 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023546ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023546ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Plamondon, P.-H. (1949). L'économie doit être placée au service de l'Homme. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 4(10), 97–98. <https://doi.org/10.7202/1023546ar>

Il en résulte:

- *un problème de sélection professionnelle*: Les jeunes, les plus doués, se dirigent vers les métiers mécaniques. Le recrutement des métiers traditionnels est donc insuffisant en quantité, mais aussi en qualité;
- *un problème social*: Il en résulte une grave chute de compétence dans les métiers traditionnels qui se composent de plus en plus d'anciens journaliers et des candidats qui ne se sont pas sentis capables de passer l'examen des métiers mécaniques. D'où un déclin rapide de la compétence qui entraîne une « mauvaise conscience » chez les jeunes couches de ces professions qui ne se sentent pas « capables »;
- *un problème économique*: L'augmentation des prix de revient de la main-d'oeuvre dans les métiers traditionnels et l'éventualité d'un chômage futur dans les métiers mécaniques.

c) Parmi les entrepreneurs et les compagnons, les tendances actuelles vont dans le même sens que parmi les jeunes. Les entrepreneurs et compagnons des métiers mécaniques acceptent facilement le quota 1/1. Les entrepreneurs et compa-

gnons des métiers traditionnels s'attachent aussi étroitement que possible au quota 1/5. D'où il résulte:

- un problème *social*: l'attitude des syndicats;
- un problème *économique*: l'attitude des entrepreneurs.

\* \* \*

La prise de conscience de ces faits constitue la démarche initiale de tout effort de redressement. Il n'est pas douteux que l'augmentation des effectifs des métiers mécaniques ne corresponde à une nécessité. Mais le rythme de cette augmentation ne peut-il constituer, dès maintenant, un danger ? Il appartient à la profession de l'examiner. Et, au rebours, l'abandon des métiers traditionnels, doit être, d'urgence, contenu. L'effort des centres de préapprentissage représente une mesure de grande portée économique et sans doute la solution la plus efficace au problème. Aussi doit-on souhaiter que leur nombre s'accroisse et que, de plus en plus, la préférence soit accordée aux jeunes assez consciencieux pour accepter de recevoir, pendant une période de six mois à un an, une formation qui oriente toute la vie, car elle leur donne ce qui fait le plus défaut: la joie au travail, privilège de la compétence.

## L'ÉCONOMIE DOIT ÊTRE PLACÉE AU SERVICE DE L'HOMME \*

PAUL-H. FLAMONDON

L'importance de ces entretiens apparaît dans une vive lumière si l'on s'arrête à méditer sur le thème qui en fait l'objet. Vous vous êtes réunis, messieurs, dans l'intention d'examiner les conditions d'une économie mondiale libre, au service du consommateur, dans un monde pacifique. Le choix d'un tel programme est un témoignage de haute portée. Il établit en même temps votre souci de réalisme économique, votre désir de promotion morale de la personne humaine et enfin votre volonté tout à la fois lucide et confiante dans le destin d'un monde enfin réconcilié dans la vraie paix.

Messieurs, vous savez sans doute combien ce continent nord-américain demeure attaché à une liberté qui n'a jamais cessé de fournir un cadre suffisamment souple à l'essor de production le plus considérable que l'histoire ait connu. Liberté d'en-

treprise, dont les expériences totalitaires nous font mieux comprendre la fécondité en vue du bien commun et la valeur d'épanouissement personnel. N'est-ce pas, en effet, un défi à la nature même de l'homme, que de limiter le rôle du chef d'entreprise aux limites disciplinaires d'un dirigisme d'Etat qui finit toujours par briser les ressorts intimes de l'esprit d'entreprise, de l'esprit de risque et par décourager les lutteurs les mieux armés pour créer de la prospérité ?

A l'heure où la technique moderne rend l'univers de plus en plus conscient de son unité, où le progrès des travaux scientifiques met à notre portée une information toujours plus précise et plus riche, comment imaginer le retour à un nationalisme économique fermé, dont l'égoïsme, d'ailleurs mal compris, se retourne régulièrement contre soi-même. Toutefois, messieurs, l'heure est trop grave pour que nous vous dissimulions certaines vérités. L'économie n'a pas toujours été au service du consommateur et celui-ci, parfois, n'a été considéré que comme un instrument ou un moyen; non com-

\* Nous reproduisons ici le texte de l'allocution prononcée, le 15 juin 1949, par M. Paul-H. Flamondon, président de la Chambre de Commerce de Québec au congrès de la Chambre de Commerce internationale, Québec.

me un but, non comme la fin ultime de l'acte économique. Nous ne devons jamais oublier, en effet, que la totalité des consommateurs d'un pays ne sont pas d'autres hommes que ceux qui constituent la totalité des travailleurs, et que par conséquent, aussi bien la nature de la production que le montant des salaires et des prix devraient être étudiés, non pas en vue d'un profit brutal et immédiat, mais en vue d'un profit qui tienne compte des conditions de l'équilibre économique général, c'est-à-dire du pouvoir d'achat du travailleur-consommateur. Il ne sert de rien de se leurrer, si certains pays ont anéanti à la fois la liberté et l'initiative privée, c'est sous la pression exercée par ceux qui ont été les victimes du désordre économique ou de l'injustice sociale. Et si nous ne voulons pas voir la réglementation de l'Etat envahir le domaine de la liberté économique la plus légitime, c'est à condition de renouveler audacieusement les concepts d'un libéralisme désuet, et de nous donner nos règles à nous-mêmes, parce que nous sommes à la fois les plus intéressés à une prospérité économique stable et aussi les mieux placés pour distinguer le possible de l'utopie, et l'imagination du réel. Ces règles, indispensables si nous voulons bâtir une économie à la taille de l'homme, c'est l'idéal du service au consommateur qui peut le mieux nous

le fournir. Consommateur de biens économiques dignes de l'homme et vendus à un prix respectueux de l'équilibre des budgets familiaux.

C'est incontestablement un grand pas en avant dans l'organisation d'un monde pacifique que de voir les chefs de l'économie privée de trente-trois nations venir ici à Québec pour s'entendre sur une telle ligne de conduite, et en concerter la réalisation.

C'est le malheur et la misère qui révoltent l'homme et le poussent à s'en remettre à la contrainte de l'Etat pour maîtriser ses semblables. La liberté économique contribuera à enfanter la paix si assez d'hommes de bonne volonté savent utiliser cette liberté pour faire reculer la misère et le malheur. Un philosophe pessimiste, observant ses semblables, a pu conclure un jour que l'homme est un loup pour l'homme: le problème qui se pose désormais, c'est de savoir si, dans la justice et dans l'amour, nous pourrions construire un monde où l'homme soit un frère pour l'homme.

Nous pouvons, nous devons, Dieu aidant, le tenter, et votre passage et vos études ici, messieurs, n'auront pas peu contribué à répandre en nous plus de confiance dans un monde vivant enfin dans la prospérité économique, la justice sociale et la paix internationale.

## VISÉE D'AVENIR SUR LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

JACQUES ARCHAMBAULT

« La convention collective seule, à condition qu'on en saisisse bien toutes les implications, peut, à la longue, en arriver à supprimer le conflit fondamental du monde moderne: le divorce, la séparation, entre le social et l'économique. »<sup>1</sup> Cette opinion réaliste et concrète de M. André Roy, rédacteur à l'Action Catholique de Québec, touche un problème extrêmement vaste et complexe. Comment une institution juridique, si simple en elle-même, peut-elle parvenir à combler un fossé qui s'accroît constamment ?

Les relations du travail, il convient de le noter, sont des rapports basés sur des intérêts communs et des intérêts divergents. La convention collective de travail vient, pour ainsi dire, canaliser les intérêts en jeu, d'une part, en prenant pour acquis les intérêts communs comme cause finale

de son existence, d'autre part, en transformant les intérêts divergents en intérêts communs par l'appel au bien général de l'entreprise, de la profession et de toute la société.

De nos jours, la difficulté pratique réside dans le fait que les divergences d'opinion proviennent de ce que le social n'est pas intégré dans l'économique. La convention collective de travail servira de principe d'intégration si elle évolue lentement, dans ses clauses contractuelles, vers une conception adaptée du service social au sein de l'entreprise.

En effet, on remarque que les intérêts divergents se situent autour de la question des heures de travail, des salaires, des jours chômés, des vacances payées, etc., en un mot, autour d'item où l'économique prime. (Les clauses de sécurité syndicale, à cause de leur caractère tout spécial, se situent bien à part; c'est pourquoi, je n'en fais pas mention et je les ignore ici).

(1) Extrait de l'article d'André Roy "Le Congrès des Relations Industrielles", Action Catholique, Québec, éditorial, lundi 25 avril 1949.